



Partage de bien (maison et terrain)

Par **eric38000**, le **23/03/2012** à **14:18**

Bonjour, j'ai construit ma maison, et payé celle-ci avec ma femme. Le crédit a été fait à son nom (pour des raisons d'assurance suite à mon état de santé). Donc le terrain et la maison sont à son nom.

Nous aimerions maintenant mettre ces biens à nos deux noms à 50-50. Apparemment, cela est possible avec un notaire, mais les frais semblent élevés.... Est-il possible de mettre le terrain seulement, à nos deux noms, et comme la loi dit que tout ce qui est sur un terrain appartient au propriétaire de ce dernier, la maison serait ainsi à nous deux et ceci à moindre frais... Sinon, voyez-vous une autre solution qui me permettrait de garder la possession de mon bien en cas de décès de ma conjointe (nous sommes unis par un PACS)? PS: nous avons un enfant en commun et elle en a deux autres d'un mariage précédent (divorce prononcé). merci pour vos lumières

Par **Tisuisse**, le **23/03/2012** à **18:31**

Bonjour, Cela ne marche pas forcément car il existe une disposition qui s'intitule "construction sur terrain d'autrui". Le notaire est incontournable pour cette modification. Si vous voulez limiter les frais, mariez-vous d'abord. Par ailleurs, la femme avec qui tu vis n'est pas ta conjointe, vous n'êtes pas mariés. Comme vous êtes pacsés, elle est ta partenaire pacsée, nuance. Le terme de conjoint, souvent utilisé à tort et à travers par les couples vivant ensemble, est uniquement réservé aux gens mariés et à eux seuls.